

Reçu en préfecture le 20/10/2023





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Maroun, M. Martin S., Mme Lagarde



Publié le

ID: 093-229300082-20231019-2023_10_19_006-DE

Délibération n° 01-02 du 19 octobre 2023

AUBERVILLIERS – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU TERRAIN SITUÉ 10-12 RUE CHARLES TILLON

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°01-08 du 13 avril 2023 décidant la conclusion d'une promesse unilatérale de vente,

Vu le procès-verbal en date du 14 juin 2023, dressé par Commissaire de Justice, constatant la désaffectation du terrain sis 10-12 rue Charles Tillon à Aubervilliers,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant la désaffectation du terrain situé 10-12 rue Charles Tillon à l'usage du domaine public routier par la pose de clôtures et plots en béton,

après en avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation à l'usage de route départementale n°114 (RD 114), du terrain cadastré section AP n°1 et n°2, d'une contenance totale de 654 m², situé 10-12 rue Charles Tillon à Aubervilliers.



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20231019-2023_10_19_006-DE

- PRONONCE le déclassement du domaine public départemental dudit terrain,
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département, tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Denis, Mme Girardet

Mme Girardet use du pouvoir de Mme Denis

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.